



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Arrêté du 22 janvier 2024 - Pérou

Question écrite n° 17953

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la portée de l'arrêté du 22 janvier 2024 fixant la répartition en trois zones des postes diplomatiques et consulaires. M. le député Guiniot constate que le Pérou est désormais considéré par le ministère comme un pays où les conditions de vie sont réputées difficiles. Il interroge donc M. le ministre sur le fondement de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Guiniot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17953

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2024](#), page 3980

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)